

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### N°D2022/68

### **QUESTION N°6**

**OBJET: RESSOURCES HUMAINES / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS** 

L'An Deux Mille Vingt Deux Le Vingt-Sept Septembre A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Adélaïde DA PAULA
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Seddik HADDOUYAT
Pascal KLINGLER - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Eric NOIRET - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Christophe BATTAIS - Patrick MURCIA

# **ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS:**

Jean-Claude CHEVRIER a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

# **ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE:**

Amélie SANDRIN

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE:**

Louis VINCENT

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 28

### N°D2022/68 - RESSOURCES HUMAINES / Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

**Vu** la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs modifié ci-annexé,

Considérant que pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité et rendre le fonctionnement des services municipaux plus efficient, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et des emplois, comme suit :

- 1- Ouverture du poste de Responsable de la Commande Publique et des achats au cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 2- Transformation du poste d'Assistant RH en Gestionnaire RH ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 3- Création et transformation des postes d'agents d'entretien affectés à la régie ménage : 4 à temps complet, 4.05 à temps non complet (90%, 80% et 55%)
- 4- Transformation du poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet de 50% à 70% ;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

✓ ADOPTER les modifications de postes telles qu'énoncées ci-dessus.

ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS, POUR EXTRAIT CONFORME PIERRELAYE, LE 27 SEPTEMBRE 2022

Publié le : 28/09/2022

Transmis en Préfecture le : 29/09/2022

Exécutoire le : 29/09/2022

LE MAIRE

**MICHEL VALLADE**